

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 12 septembre 2018, à 8 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par conférence téléphonique)
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par conférence téléphonique)
David BEAUCHESNE (par conférence téléphonique)
France BILODEAU (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Geneviève HAMELIN (par conférence téléphonique)
Liguori HINSE (par conférence téléphonique)
Gaétan PAGEAU (par conférence téléphonique)
Annie SANFAÇON (par conférence téléphonique)
Marie-Josée SAVARD (par conférence téléphonique)
Dominique TANGUAY (par conférence téléphonique)

Est absent : Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 18-62

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie-Josée Savard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Dossier soumis au conseil d'administration

DG-2018-007 Entente relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau structurant de transport en commun sur le territoire de la ville de Québec

CONSIDÉRANT que le 16 mars 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Québec signaient une entente concernant la mise en place d'un réseau structurant de transport en commun visant à doter la Ville d'un réseau de transport en commun plus performant et que cette entente gouvernementale prévoyait notamment la production d'un dossier d'affaires conformément à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2018, par sa résolution n° 18-48, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 360 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la préparation du dossier d'affaires et la réalisation des plans et devis du projet de réseau de transport collectif structurant;

CONSIDÉRANT que, compte tenu des responsabilités et de l'expertise de la Ville sur les chemins publics utilisés par le RTC pour l'établissement de ses parcours et circuits, le RTC requiert le soutien de la Ville pour la réalisation de la phase préliminaire du projet de réseau

structurant, soit la confection du dossier d'affaires et la réalisation des plans et devis relatifs à la confirmation de l'emprise;

Résolution 18-63

Sur proposition de M^{me} Geneviève Hamelin, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'autoriser la signature d'une entente avec la Ville de Québec relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau structurant de transport en commun sur le territoire de la ville de Québec, le tout, selon des termes substantiellement conformes au projet d'entente joint en annexe du document n° DG-2018-007 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 8 h 50.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale